



CSE avens

L'avenir se construit ensemble

Ordre du jour

Réunion plénière CSE extra du 28 mai
2025

Jeudi 22 mai 2025



Participants

Présents

- Corinne Siard, trésorière (*FO*)
- Emilie Le Roux , secrétaire adjointe(*FO*)
- Hervé Vouland (*FO*)
- Julie Fraisse (*FO*)
- Johanna Maury (*FO*)
- Bérangère Jouan (*FO*)
- Lisa Bevilacqua (*FO*)
- Chantal Secondi (*FO*)
- Béatrice Billon, (*CFDT*)
- Karine Ferey , *cadre élue*
- Olivier Blondeau (*directeur générale*)
- Marie Julie Hovette Soyer (*DRH*)

Excusés

- Stéphane Peignier, secrétaire (*DS FO*)
- Romain Le Roux, trésorier adjoint (*FO*)

Invités

Heure de début : 10h30

Heure de fin : 11h00





SOMMAIRE

●1. Points Employeurs/ Elus

1. Évaluation de l'ampleur de l'infestation et identification des sites concernés.

À ce jour **la direction générale** ainsi que **les élus** reviennent sur le nombre de sites concernés par la problématique des punaises de lit.

Deux établissements recensés actuellement , Carvi (2022) et Gafodio(2025) sur le PAIR. Quant à l'ESAT CAT VERT (PPEA), il n'a finalement pas été affecté par la problématique en 2023, puisque le diagnostic réalisé par la direction s'est révélé négatif.

La direction générale ainsi que **les élus** sont d'accord pour attester de la bonne gestion de la problématique sur le site de Gafodio par l'ensemble des salariés concernés.

Les élus se questionnent sur le fait de ne pas avoir été averti par la direction mais par certains salariés.

2. Mise à jour du DUERP et application des protocoles sanitaires.

Les élus interpellent **la direction générale** sur l'importance d'intégrer le risque des punaises de lit dans les DUERP, sachant l'impact en termes de RPS de cette problématique concerne l'ensemble des salariés de l'association.

La direction générale informe que cela sera intégré au différents DUERP de l'association en collaboration avec l'IPRP M.Guez.



- 3.Mise en œuvre de mesures de prévention pour éviter toute nouvelle infestation.

La direction générale informe les élus de la mise en place d'une campagne d'information qui visera à accompagner les salariés, résidents et équipe de direction dans le cadre ou la problématique des punaises de lit serait repérée sur un établissement et permettre à tous de savoir agir/réagir.

- 4. Élaboration d'un plan d'action coordonné pour protéger les travailleurs et les résidents.

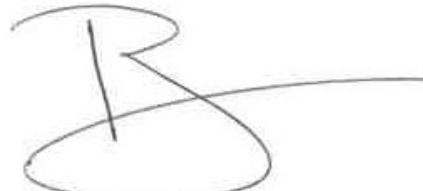
Les élus reviennent sur l'*obligation des salariés de procéder au nettoyage des parties infestées* .

La direction générale répond qu'il est du rôle du salarié de procéder au nettoyage et à l'employeur de fournir les outils nécessaires à la protection du salarié.

De ce fait une vérification sur les établissements sera faite, afin d'assurer au salarié la présence d'outil de type EPI, permettant une protection du professionnel et lui permettre d'effectuer les tâches de nettoyage (linge du résident..) qui lui sont propres. Pour le traitement des pièces, une entreprise sera mandatée après vérification et identification que ce soient bien des punaises de lit, pour procéder au nettoyage/traitement des pièces et du mobilier.

Signatures

M.Blondeau Olivier,
Directeur Général



Mme Le Roux Emilie,
Secrétaire adjointe CSE



AVENIC





avens

L'avenir se construit ensemble

Merci d'avoir pris le temps de lire
notre compte rendu